



**HAL**  
open science

## Pierres & inscriptions

Emmanuel Francis

► **To cite this version:**

Emmanuel Francis. Pierres & inscriptions. Rājamaṇḍala. Le modèle royal en Inde, Editions de l'EHESS, pp.51-80, 2020. <hal-02927278>

**HAL Id: hal-02927278**

**<https://hal.science/hal-02927278v1>**

Submitted on 10 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



Sous la direction de Raphaël Rousseleau et Emmanuel Francis

## Rāja-maṇḍala Le modèle royal en Inde

---

### Pierres & inscriptions

Usages royaux et locaux dans le Sud tamoul (VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

*Stones & Inscriptions: Royal and Local Uses in the Tamil South (7th-13th Centuries)*

**Emmanuel Francis**

---

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales  
Lieu d'édition : Paris  
Publication sur OpenEdition Books : 7 octobre 2025  
Collection : Purushartha  
ISBN numérique : 978-2-7132-3179-7



<https://books.openedition.org>

Fourni par Campus Condorcet



### RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Francis, Emmanuel. « Pierres & inscriptions ». *Rāja-maṇḍala*, édité par Raphaël Rousseleau et Emmanuel Francis, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020, <https://doi.org/10.4000/14vi7>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2025.



Le format PDF est diffusé sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0 sauf mention contraire.

# Pierres & inscriptions

## Usages royaux et locaux dans le Sud tamoul (VII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles)

### Introduction

À Koṭumpālūr, à soixante-dix kilomètres à vol d’oiseau de Tanjore (Thanjavur, Tañcāvūr), se dresse un temple connu aujourd’hui sous le nom de temple de Mucukuṇḍeśvara (fig. 1).

Je ne tenterai pas d’en donner une traduction puisqu’il s’agit de la forme corrompue de Mutukuṇḍam, la « vieille colline », le nom du site ancien. Parmi les nombreuses inscriptions – près d’une quarantaine – gravées sur les murs et le soubassement du temple, l’une, gravée vers l’an mil, sur trois blocs de pierre successifs de la moulure du soubassement (fig. 2) où N. Ramaswamy *alias* Babu examine l’inscription se déploie en six lignes <sup>1</sup>. Cette inscription en langue et écriture tamoules contient quelques syllabes ou mots en écriture grantha pour des termes sanskrits. Elle comporte des lacunes – le soubassement, à son extrémité droite, est en partie recouvert par un pavillon postérieur dont le mur s’appuie sur le bâti existant – qu’on peut estimer à au moins vingt caractères à la fin des lignes 1 à 5, mais dont l’ampleur reste indéterminable à la fin de la ligne 6. Le texte manquant pour les trois premières lignes, un éloge royal bien connu, est facilement restituable. Voici le texte original, avec la restitution, quand elle est possible, des parties manquantes, édité après un examen *in situ* en août 2017, suivi de sa traduction :

(1) *svasti śrī tirumaṇṇi vaḷara °irunilamaṭantaiyum pōrceya[r]pāvaiyum cirt-taṇnicelviyum taṇ peruntēviyārāki* {{°iṇṇura neṭit’ iyal °ūliyuḷ °iṭaturai nāṭum tuṭarvaṇa}} (2) *vēlipaṭa[r\*] vaṇavāciyum cullīc cūḷ matīlk koḷḷippākkaiyum nanṇaṅk’ arumuraṇ maṇṇaikkatakkamum porukaṭal °ilatt[u]* {{°aracar tam muṭiyum °āṅkavar tēviyar °ōṅk’ eḷil muṭiyum}} (3) *muṇṇavaṇ pakkalt teṇṇavar vaitta cuntaramuṭiyum °intiraṇ āramu{m} [°i]lamanṭalamuḷutumāpperun taṇṭāl koṇṭa kōppa{{rakēcaripaṇmarāna śrī°irācēntiracōlatēvarku yāṇṭu }}}*

{{??}} (4) koṭumpālūr tirumutukunrattu mahādevarku °ivūr pāṇan viḷupp[ē\*] raiyaṅ vikkiramak[ē\*]cariyāṇa °arumolītēvac cāk{{kai}}<sup>3</sup> {{??}}(5)tta ney [°a] raip piṭikkum vaitta °āṭu °eḷu °ivātēlinālum vanta poṅ kaḷaṅcu °ippoṅṅil °ittali śivabrāhmaṇan {{??}}(6)hmaṇan vican tiruvālaṅkōyil [koṅ]ṭa poṅ kāl °ittali śivabr{{ā}}h{{ma}}ṅa{{n}} vikkiramaṅ ma{{??}}<sup>4</sup>

**Lignes 1-3**, à propos de Rājendracōḷa I<sup>er</sup>: « Prospérité ! Fortune ! Tandis que Fortune, devenue stable, prospère, la Dame de la grande terre, la Dame de la victoire au combat et la Fortunée sans pareille en gloire, devenues ses reines, {{se réjouissent}}. Dans sa longue vie il a pris, avec sa grande (māpperun<sup>5</sup>) armée, {{le pays d'Īṭaturai}}, Vaṅavāci (Banavasi) qui déploie ses défenses {{de forêts denses}} ; Koḷippākai à la ceinture de remparts d'épineux ; Maṅṅaikkaṭakkam, la forteresse difficile d'approche ; {{la couronne du roi}} d'Īlam (Laṅkā) où la mer déferle ; {{la couronne, d'une beauté éminente, de la reine de celui-là (le roi de Laṅkā)}} ; la couronne de Sundara (Indra) que le (roi) Pāṇḍya avait déposée auprès de son prédécesseur<sup>6</sup> ; la guirlande d'Indra ; le cercle entier d'Īlam. De ce roi {{qui est un lion pour ses ennemis}}, en l'année {{??}} ... »

**Lignes 4-6**, à propos de la donation : « Pour le Mahādeva (Śiva) de Tirumutukunram (à) Koṭumpālūr, un barde (pāṇan<sup>7</sup>) de ce village, Arumolideva Cāk{{kai}} alias Viḷuppēraiyaṅ Vikramakesarin ... prélevant la moitié du beurre/huile (ney), les sept chèvres qu'il a données, ... le kaḷaṅcu d'or qui provient



Fig. 1. Koṭumpālūr, Mucukuṇḍeśvara, X<sup>e</sup> siècle, vue du nord-ouest (cliché E. Francis, 2017).

de ces sept chèvres (*ivāṭṭinālum*); de cet or, le Śivabrāhmaṇa de ce temple ... brahmane ... la dépense (*vicam*?) (à savoir?) le quart de l'or obtenu de/pour Tiruvālaṅkōyil ... le Śivabrāhmaṇa de ce temple, Vikkiramāṇ ... »

**Malgré les lacunes dans les trois premières lignes de cette inscription, l'épigraphiste tamoulisant reconnaîtra immédiatement la** *meyk-kīrtti* (éloge versifié en tamoul) de Rājendracōḷa I<sup>er</sup> (r. 1012-1044), le fondateur du grand temple de Śiva à Gangaikondacholapuram (Kaṅkaikoṅṭacōḷapuram). Cet éloge est en effet attesté en de nombreuses copies et versions, en des parallèles qui nous permettent de restituer les lacunes à fin des lignes 1 à 3. Il nous manque cependant, perdue dans la lacune, l'année de règne de ce roi. Dans cet éloge Rājendracōḷa I<sup>er</sup> est décrit comme l'époux de diverses déesses, le conquérant de diverses villes et territoires, dans lesquels il s'empara notamment de bijoux royaux.

**Le contenu des trois dernières lignes ne fait pas non plus grand mystère. Même si nous n'avons pas de parallèles aussi exacts que pour l'éloge du roi, le corpus épigraphique tamoul de cette période abonde en donations**



Fig. 2. Koṭūmpāḷur, Mucukuṅḍeśvara, X<sup>e</sup> siècle, *vimāna* et *ardhamāṇḍapa*, vue du sud (cliché E. Francis, 2017).

**semblables. Dans le cas présent, l'inscription enregistre et rend publique la donation d'un barde** (*pāṇaṅ*) nommé Arumoḷideva Cāk{kai} alias Viḷuppēraiyāṅ Vikramakesarin en faveur du Mahādeva de Tirumutukunram à Koṭumpālūr. Il s'agit d'un don de sept chèvres, ou plus précisément du don de l'or que produit l'élevage de ces chèvres. Cet or est confié au Śivabrāhmaṇa, le prêtre du temple shivaïte. Un autre temple – le Tiruvālaṅkōyil, le « glorieux temple du/au banian », dont le nom révèle qu'il s'agit aussi d'un temple de Śiva, qui enseigne sous cet arbre – est mentionné<sup>8</sup>. Les lacunes empêchent de comprendre précisément qui est l'individu nommé Vikkīramaṅ (sanskrit *vikrama*) mentionné dans les derniers mots lisibles de la ligne 6.

**Les deux parties de cette inscription présentent un contraste qui pose question. L'inscription s'ouvre par l'éloge du souverain Cōḷa, prétendant à la souveraineté universelle et distant dans sa capitale, tandis que la transaction enregistrée est toute locale : le barde donateur est décrit comme « de ce village »** (*ivūr*), c'est-à-dire de Koṭumpālūr, et sa donation concerne le temple où se concentrent les donations locales<sup>9</sup>. Le contraste est d'autant plus marqué que le roi Rājendracōḷa I<sup>er</sup>, ou plutôt son administration, n'est apparemment en rien concerné par cette donation : celle-ci n'implique aucune exemption fiscale et l'on aurait pu se contenter de mentionner le nom et l'année de règne du souverain régnant, pour référence, sans déployer son éloge versifié<sup>10</sup>. Notre inscription apparaît ainsi comme un exemple d'appropriation et d'utilisation locale d'un texte royal : la *meykkīrtti*, cet éloge royal initialement composé et augmenté en cours de règne à la chancellerie, devenu disponible à l'échelon local *via* les ordres royaux qui y parvenaient sur des ôles (feuilles de palme), étaient datés en l'année de règne du souverain et comportaient en préambule cet éloge.

## Royal & local

Revenons un instant sur ces différences d'échelle, du royal au local. L'historien de l'Inde ancienne utilise des sources, qu'elles soient épigraphiques ou archéologiques, de nature très différente quant à leurs commanditaires. Parmi les inscriptions, il faut distinguer celles qui furent commanditées, à divers degrés, par le roi, son administration ou son entourage immédiat, et celles, telle notre inscription du Mucunkuṅḍeśvara, commanditées par une instance locale, qu'il s'agisse d'un individu, un notable par exemple, ou d'un corps constitué, telle une assemblée de brahmanes. La même distinction s'applique également aux monuments, des temples en majorité. Cette distinction nécessaire permet d'éviter un biais, plus courant qu'on ne l'imagine : voir la main royale à l'œuvre partout<sup>11</sup>.

Cette distinction entre royal et non-royal n'est pas une découverte récente. D'éminents chercheurs – tels Kane (1946 : 309 *sqq.*), Sircar (1965 : 109 *sqq.* ; 1974 : 66 *sqq.*) ou Subbarayalu (2009 : 115, cité ci-dessous) – ont depuis longtemps noté l'existence de documents épigraphiques de nature différente, les uns royaux et les autres privés. Mais cette distinction n'a pas toujours été prise suffisamment en compte, notamment dans la définition dynastique des corpus, qu'ils soient épigraphiques ou architecturaux. Le cas est particulièrement sensible pour la typologie de l'art. Balasubrahmanyam (1971, 1975, 1979) a ainsi produit une série de livres, intitulés *Chola Temples*, fort utiles au demeurant, en relevant soigneusement les inscriptions de ces temples. Ce label dynastique prête cependant à confusion. Fait-il référence au patron ou à la période ? Un « temple Cōla » est-il un temple fondé par un roi Cōla ou bien un temple fondé à la période des Cōla dans leur royaume ? Dans bien des cas, cette labellisation dynastique d'un temple ou d'une inscription peut induire indûment à y associer une figure royale et à exagérer l'impact ou le rôle des dynasties.

Il reste pourtant remarquable que pour le VII<sup>e</sup> siècle en pays tamoul, tous les patrons connus, car identifiés dans des inscriptions, sont des rois. En contraste, dans le nord de l'Inde, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, il y a beaucoup plus de temples *gupta* que Gupta. Cette dichotomie entre sources royales et non royales opère en tout cas assez clairement à la période *pallava* tardive (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.) en pays tamoul. En effet, si l'on excepte, d'une part, le corpus des inscriptions en Tamil-Brāhmī (Mahadevan 2003, 2014), somme toute réduit et très spécifique aux ermitages d'ascètes (Jains selon Mahadevan) desquels elles proviennent, et, d'autre part, le corpus des pierres de héros sur stèles avec leurs inscriptions en tamoul, qui apparaissent en pays tamoul vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la mode de l'épigraphie sur temples fut inventée pour les rois, pour des usages royaux, et fut déployée d'abord sur les monuments que les Pallava patronnèrent au VII<sup>e</sup> siècle, voire dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Cette pratique royale – la fondation de temples durables, accompagnée de l'affichage du patron dans des inscriptions en sanskrit – fut ensuite adoptée et adaptée, notamment au niveau de la langue – la langue épigraphique des temples non royaux est le tamoul plutôt que le sanskrit – par des acteurs non royaux, mais locaux, dirons-nous, à défaut d'un autre terme. On peut dès lors attribuer aux monuments et inscriptions royaux Pallava, sinon le statut d'archétype, du moins celui d'antécédent.

L'objet de la présente contribution est d'apprécier la pertinence de cette distinction entre sources royales et non royales pour la période *cōla* (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), qui fait suite à la période *pallava*, et d'évaluer le statut archétypique de la culture de cour, au sens large, en s'intéressant à l'appropriation de pratiques ou de technologies royales à d'autres échelons

ou positions sociales. L'angle d'approche spécifique sera celui de la diffusion et de l'utilisation dans le territoire *cōla* de ce genre épigraphique particulier qu'est la *meykkīrtti*, attesté massivement à partir du règne de Rājarājacōla I<sup>er</sup> (r. 985–1014). Mais avant de nous y atteler, il nous faut revenir sur les quelques siècles qui précèdent les Cōla et examiner les usages royaux épigraphiques sous les Pallava tardifs.

## Les inscriptions et monuments *pallava* tardifs (VII<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècles)

Au tournant des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, la dynastie des Pallava, perdant peu à peu pied en pays Āndhra, se recentre sur le nord du pays tamoul dans sa capitale déjà ancienne de Kanchipuram (Kāñcīpuram), et pousse plus au sud vers le fleuve Kāvēri. L'on trouve au VII<sup>e</sup> siècle, en fait de monuments royaux, des grottes creusées dont les commanditaires sont identifiés par des inscriptions en sanskrit (dédicaces, listes de *biruda* et parfois éloges plus sophistiqués). D'autres grottes, dépourvues d'inscriptions, sont probablement aussi le fait de rois ou de roitelets. Quand le commanditaire d'une grotte excavée du VII<sup>e</sup> siècle est connu (par une inscription), il s'agit dans tous les cas d'un roi. Au VIII<sup>e</sup> siècle, l'architecture construite fait son apparition et la configuration est à peu près la même, en ce qui concerne les temples en matériaux durables et donc existant encore aujourd'hui. Cependant peut-être dès le VIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent des temples non royaux, lesquels, en tant que fondations collectives, sont dépourvus d'inscriptions de fondation. Les temples royaux se font plus rares au IX<sup>e</sup> siècle, avec le déclin de la dynastie, tandis que les temples non royaux se multiplient.

Les inscriptions non royales ou locales, c'est-à-dire non commanditées par des rois, apparaissent dès le début de cette période. Elles enregistrent des transactions et événements de nature locale. On trouve d'abord des pierres de héros, puis avec le développement de l'architecture non royale, des inscriptions dans les temples. Le roi est souvent mentionné dans ces inscriptions, mais principalement comme référence pour la date, l'inscription étant datée dans la tantième année du souverain. Ces inscriptions sont le plus souvent en tamoul, parfois dans une écriture spécifique, comme l'écriture dite Vaṭṭeluttu des pierres de héros les plus anciennes.

Par ailleurs, tout au long de ces trois siècles, les rois Pallava émettent des chartes, gravées sur des tablettes de cuivre. Il s'agit d'ordres royaux de cession de terres. Toutes les chartes sur cuivre *pallava* sont royales. Elles sont bilingues, à l'exception de deux chartes concernant le pays Āndhra, qui suivent le modèle de charte (unilingue, en sanskrit) en cours depuis plusieurs

siècles dans cette région. Les chartes bilingues du pays tamoul comportent une portion initiale, panégyrique, en sanskrit : techniquement il s’agit d’une *praśasti*, « éloge ». Vient ensuite la portion documentaire, en tamoul, dans un style « qu’on appellerait volontiers “notarial” » (Brocquet 1997 : 43), qui enregistre les détails et les éléments opératoires du don (limites des terrains donnés, identification précise des donataires). À ces chartes bilingues s’applique bien la notion de division linguistique du travail proposée par Pollock (2006 : 117 *sqq.*). Nous sommes ici dans une situation de diglossie étendue, le sanskrit et le tamoul ayant leur domaine réservé : l’éloge pour le premier, le documentaire, le terre à terre, pour le second, dans une relation parfois décrite comme hiérarchisée<sup>12</sup>.

Le tableau 1 oppose schématiquement ces deux types de sources, royales et non royales, à la période *pallava*.

**Tableau 1.** Inscriptions et monuments, royaux et locaux, période *pallava* tardive (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.).

	Inscriptions et monuments royaux		Inscriptions et monuments locaux	
VII <sup>e</sup> s.	Grottes excavées et leurs inscriptions (sanskrit) Chartes sur cuivre unilingues (sanskrit)	Chartes sur cuivre bilingues (sanskrit et tamoul)	Pierres de héros sur stèles (tamoul)	∅
VIII <sup>e</sup> s.	Temples structuraux et leurs inscriptions (sanskrit)			Temples structuraux et leurs inscriptions (tamoul)
IX <sup>e</sup> s.				

Il y a bien sûr des exceptions à une dichotomie aussi tranchée. On trouve dans des inscriptions non royales en tamoul des termes sanskrits dans une écriture spécifique (*grantha*), qui les identifie comme tels. Opère ici une diglossie non plus cérémonielle comme dans les chartes, mais une diglossie légale (Lubin 2013) ou technique. Il y a aussi des cas, rares, d’inscriptions locales en sanskrit, qui sont le fait d’élites brahmaniques ou brahmanisées<sup>13</sup>. Enfin, on notera l’usage grandissant du tamoul, depuis la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, pour des textes expressifs, politiques et panégyriques, sous le patronage direct des rois Pallava ou de roitelets de leur domaine (Francis 2013b).

Le fait demeure qu’entre le VII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle, en pays tamoul, alors que la dynastie des Pallava prospère, la plupart des inscriptions en sanskrit et toutes les chartes bilingues sont royales tandis que les inscriptions non royales sont dans leur vaste majorité en tamoul. Outre la langue, d’autres traits distinguent inscriptions royales et locales : l’écriture (raffinement et type d’alphabets), supports, contenus, fonctions. Il est à noter que les pierres de héros – pierres

dressées, portant des images et souvent des inscriptions, commémorant la mort valeureuse de guerriers tombés lors de raids, escarmouches entre villages, ou bien lors d'attaque de bêtes sauvages – apparaissent dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle et sont datées en année de règne des rois Pallava, désignés sous des formes tamoulisées de leurs noms<sup>14</sup>. Les pierres de héros présentent d'autres particularités : leur support, la stèle, par ailleurs peu commune dans le pays tamoul ; leur écriture, la *Vaṭṭeluttu* dérivée de l'écriture Tamil-Brāhmī, qui se distingue des écritures royales. Mais l'on observe aussi des convergences : une inscription dédicatoire royale en sanskrit et une inscription locale en tamoul enregistrant le don d'un dévot, sur la base ou le mur d'un temple, rendent toutes deux publiques l'acte méritoire du donateur. Dans cette fonction d'affichage, le royal précède chronologiquement le local : une pratique royale d'auto-promotion *via* l'épigraphie est adoptée par le local et adaptée (changement de langue).

Les temples construits, royaux et non royaux, se distinguent par ailleurs par le style, confirmant ainsi la labellisation sur base de l'épigraphie. Les temples royaux sont construits en une pierre relativement tendre (le grès), qui permet une décoration plus élaborée des murs. Les temples locaux sont érigés dans une pierre dure (le granite) et ne comportent qu'une niche par face dotée d'une sculpture.

Voici quelques exemples illustratifs de ces deux types de monuments dont j'ai parlé ailleurs. La grotte de Mahendravadi (*Makēntiravāṭi*) (fig. 3) est un exemple de fondation royale avec inscription (dédicace) en sanskrit.



**Fig. 3.** Mahendravadi, grotte de Mahendravarman I<sup>er</sup> Pallava, début du VIII<sup>e</sup> siècle, vue de l'est (cliché E. Francis, 2004).

À Dalavanur (Taḷavānūr), un pilastre de la grotte excavée au début du VII<sup>e</sup> siècle porte une dédicace en sanskrit qui nous apprend que le patron est le roi Mahendravarman I<sup>er</sup> Pallava. À l'intérieur de la grotte, un des piliers porte une autre inscription, l'un des premiers exemples de poème épigraphique en tamoul, qui paraphrase la strophe sanskrite (Francis 2013 : 372 *sqq.*). Un colophon précise même que le poète est local. Le temple structural d'Iṛavāttāṇeśvara (fig. 4), à Kanchipuram, datant du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> (?) siècle, est fort probablement royal, mais il n'y figure aucune inscription. C'est un exemple type de temple royal : en grès, couvert d'images sur toute la surface des murs. Le temple de Tiruttani (fig. 5) illustre le type de temple non royal du IX<sup>e</sup> siècle : en granite, une niche par mur, soit cinq niches. Une inscription (SII 12, n° 94) indique qu'il s'agit d'une fondation locale.

Si l'on examine les corpus liés d'inscriptions et de monuments du royaume des Pallava tardifs (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles), l'on constate donc, pour certaines pratiques, l'antériorité du royal sur le local et l'adoption et adaptation du modèle royal par les élites locales. L'architecture durable, en pierre, d'abord sous la forme de grottes excavées et ensuite sous la forme de temples construits, est l'œuvre de commanditaires royaux, pour autant que ces derniers soient connus. Il s'agit donc d'une invention royale. Elle s'accompagne de l'usage d'afficher, *via* l'épigraphie, l'identité du commanditaire. Cette pratique de l'architecture durable et de l'affichage public des commanditaires et surtout des donateurs, est reprise au niveau local, quand bien même elle se distingue par l'emploi d'une pierre plus dure et une épigraphie en tamoul plutôt qu'en



Fig. 4. Kanchipuram, temple d'Iṛavāttāṇeśvara, VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, vue de l'est (cliché E. Francis, 2003).

sanskrit. Le local a aussi ses usages propres (pierre de héros). Les donateurs non royaux – souvent des propriétaires terriens ou plus précisément des ayants droit sur la terre et ses récoltes – sont, tout comme les rois, friands de gloire et de prestige. Une pratique royale d’affichage est ainsi appropriée au niveau local, où elle est adaptée, accommodée à des usages propres et nouveaux. Un autre cas illustratif est celui des chartes sur cuivre sous les Cōḷa, comme on le verra ci-dessous.



Fig. 5. Tiruttani, temple de Virattāneśvara, IX<sup>e</sup> siècle, vue du sud (cliché Valérie Gillet, 2013).

## Les inscriptions et monuments *cōḷa* (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles)

L'avènement des Cōḷa, au début du x<sup>e</sup> siècle, confère changement et continuité par rapport à la période *pallava*.

En ce qui concerne le patronage royal de l'architecture, la différence est marquée entre les Pallava et les souverains Cōḷa du x<sup>e</sup> siècle. Tandis que les Pallava sont responsables des plus anciens exemples connus de temples durables en pays tamoul, au x<sup>e</sup> siècle pendant l'ascension et la consolidation du pouvoir des Cōḷa (voir tableau 2), le patronage royal direct est modeste. Certes une efflorescence architecturale se fait jour à cette période, mais elle n'est pas le fait des souverains Cōḷa. D'une part, au niveau local, l'élan donné au x<sup>e</sup> siècle avec l'adoption de la pierre pour la construction de temples, entreprises collectives locales, se poursuit et s'intensifie au x<sup>e</sup> siècle. La plupart des temples tamouls du x<sup>e</sup> siècle ne sont pas royaux, ou alors pas directement, quand le patron est une reine<sup>15</sup>. En effet, au tournant des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, les Cōḷa constituent une dynastie en train d'émerger, dont l'ascension connaîtra d'ailleurs un coup d'arrêt au milieu du x<sup>e</sup> siècle en raison des manœuvres de Kṛṣṇa III Rāṣṭrakūṭa en pays tamoul : les rois sont plus affairés par la guerre que par le patronage de temples. À la fin du x<sup>e</sup> siècle, la situation change de façon dramatique. Une fois le péril Rāṣṭrakūṭa écarté et les ressources de l'état assurées, les rois Cōḷa consolident leur dynastie et, à l'image des derniers grands rois Pallava, mais à près de deux siècles d'écart, investissent dans de grands projets architecturaux.

**Tableau 2.** Les principaux souverains cōḷa (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> s. ; dates approximatives de règne d'après Balasubrahmanyam 1963 : 71-72).

x <sup>e</sup> s.	Parāntaka I <sup>er</sup> (907-955) Rājarāja I <sup>er</sup> (985-1014) Rājendra I <sup>er</sup> (1012-1044) Rājādhirāja I <sup>er</sup> (1018-1054)
x <sup>i</sup> <sup>e</sup> s.	Kulottuṅga I <sup>er</sup> (1070-1120) Rājarāja II (1146-1173)
x <sup>ii</sup> <sup>e</sup> s.	Kulottuṅga III (1178-1216) Rājarāja III (1216-1253)
x <sup>iii</sup> <sup>e</sup> s.	Rājendra III (1246-1258)

Le premier de ce qu'on peut appeler les « temples d'état » des Cōḷa est le Rājarājeśvara (fig. 6), plus connu aujourd'hui sous le nom de Bṛhadīśvara, fondé comme son nom ancien l'indique par Rājarājacōḷa I<sup>er</sup> (r. 985-1014). Sa tour centrale culmine à 60 mètres. Rājendracōḷa I<sup>er</sup> (r. 1012-1044), le fils et successeur de Rājarājacōḷa I<sup>er</sup>, fit construire son grand temple à Gangaikondacholapuram,

sa nouvelle capitale. D'autres grands temples royaux furent ensuite fondés à Darasuram (Tāracuram) et à Tribhuvanam (Tirupuvaṇam) dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 7). On notera à Darasuram que l'image de la niche de la face arrière est une Liṅgodbhavamūrti. On serait tenté de voir ici un cas d'influence du local sur le royal : la Liṅgodbhavamūrti est à cette époque, depuis bien longtemps, l'image qu'on trouve exactement dans la même niche des temples de village du pays *cōla*.

En ce qui concerne la production épigraphique de la période *cōla*, on peut poser le même constat de changement et continuité par rapport à la période *pallava*. Continuité, d'une part, en ce qui concerne les chartes royales sur cuivre : celles des *Cōla* suivent clairement un modèle établi par les *Pallava* (bilingues, sanskrit et tamoul, et diglossiques). Si différence il y a, elle est



Fig. 6. Tanjore, temple de Rājarājeśvara (aujourd'hui Brhadiśvara), début du XI<sup>e</sup> siècle, vue du nord-ouest (cliché E. Francis, 2008).

plus quantitative ou d'échelle que qualitative : les chartes des Cōla sont plus longues et plus démonstratives<sup>16</sup>. Une autre différence tient à la vogue de la *meykkīrtti* depuis Rājarāja I<sup>er</sup> : la portion tamoule des chartes devient elle aussi diglossique quand elle inclut une *meykkīrtti*, qui, cependant n'ouvre pas l'inscription.

Dans le même temps, l'émission d'inscriptions sur cuivre, initialement une prérogative royale, est adoptée localement, ce qui illustre une fois de plus le statut de modèle du royal. Ainsi, les plaques de Tirukkaḷar sont émises par une autorité de temple et enregistrent des transactions (inventaire des biens du dieu, en terre, en bijoux) concernant le temple de Tirukkaḷar (Francis à paraître b). Ce ne sont donc pas des chartes *stricto sensu*, mais le support, durable, est adopté. En outre, ces inscriptions locales sur plaques



Fig. 7. Darasuram, temple d'Airāvateśvara, seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, vue de l'ouest (cliché E. Francis, 2008).

ne sont pas bilingues : rédigées entièrement en tamoul, elles peuvent aussi présenter des cas de diglossie quand elles s’ouvrent, comme l’une d’entre elles (SII 3, n° 207), avec une *meykkīrtti*, en position de préambule dans ce cas précis, comme dans les inscriptions sur pierre, mais au contraire des chartes royales.

Le changement est aussi illustré par l’absence d’inscriptions de fondation en sanskrit sur les grands temples royaux. Aucun des quatre grands temples royaux *cōla* mentionnés ci-dessus n’en comporte. L’épigraphie sanskrite est rare par ailleurs dans les temples royaux. À Tanjore, certaines inscriptions commencent par un *śloka* sanskrit (fig. 8), similaire à celui des sceaux des chartes de cuivre : il indique que la transaction qui suit, enregistrée en tamoul, procède d’un ordre royal<sup>17</sup>. Ce n’est que rarement que ce *śloka* est suivi d’autres strophes en sanskrit comme sur un pilier – ou bien est-ce un pilastre ? – exposé à ma connaissance dans le musée du temple de *Ṛhādīśvara* à Tanjore, qui porte un long éloge de *Rājarāja I*<sup>18</sup>.

Si, en valeur absolue, le nombre d’inscriptions en sanskrit sous les *Cōla* est peut-être équivalent à celui des inscriptions sanskrites sous les *Pallava* (environ 100, soit 20 % du corpus), ces inscriptions sont rarement ou plus exclusivement royales<sup>19</sup>. Toujours l’apanage d’une certaine élite, elles ne représentent toutefois qu’une infime portion du corpus *Cōla*. Le tableau 3 distingue schématiquement ces deux types de sources, royales et non royales, à la période *cōla*.

**Tableau 3.** Inscriptions et monuments, royaux et locaux, période *cōla* (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> s.).

	Inscriptions et monuments royaux		Inscriptions et monuments locaux	
X <sup>e</sup> s.	Charte sur cuivre bilingues (sanskrit & tamoul)	Temples d’« état » et leurs inscriptions (tamoul en majorité)	Plaques de cuivre unilingues (tamoul)	Temples structuraux et leurs inscriptions (tamoul en majorité)
XI <sup>e</sup> s.				
XII <sup>e</sup> s.				
XIII <sup>e</sup> s.	∅	∅		

Au tournant des premier et deuxième millénaires, un nouveau genre épigraphique acquiert une forme standardisée et se trouve attesté massivement, contribuant ainsi à brouiller les cartes entre royal et non royal : la *meykkīrtti*.

## **Meykkīrtti, « gloire véritable »**

Une *meykkīrtti* – littéralement « gloire véritable » – est un éloge royal versifié en tamoul. Il s'agit donc d'un genre littéraire, décrit dans certaines « grammaires », et réservé initialement à l'éloge des rois<sup>20</sup>. Le genre est attesté exclusivement dans l'épigraphie, sur pierre et sur cuivre. Une *meykkīrtti* n'est pas un poème autonome, mais figure grammaticalement une proposition subordonnée, parfois extrêmement longue, qui qualifie le nom du roi louangé. Ce nom est lui-même dépendant grammaticalement d'une date – celle du règne du souverain, donnée en année (un numéral ordinal) et parfois aussi en jour de l'année entamée – placée en début d'inscription.

En raison de la structure syntaxique de la langue tamoule, l'inscription commence généralement directement par la *meykkīrtti*, puis vient le nom du roi et, enfin, l'année de son règne, selon le schéma suivant : *meykkīrtti* (proposition relative) + nom du roi (au datif) + année (numéral ordinal). Dans l'épigraphie sur pierre, la *meykkīrtti* est donc en général un préambule, suivi par la portion documentaire (qui donne les détails sur la transaction faisant l'objet de l'inscription). En traduction, le caractère liminaire de la *meykkīrtti* est en général gommé et le lecteur peut ignorer sa nature de préambule : « En la tantième année du roi X qui a accompli ceci, cela... ». Cette mise en exergue des premiers mots de la *meykkīrtti* est très utile à l'épigraphiste : il repère, juste après l'habituelle formule *svasti śrī*, les premiers mots de la *meykkīrtti* et peut immédiatement avoir une idée de la date probable de l'inscription. En effet, sauf exception, chaque roi possède sa ou ses propre(s) *meykkīrtti*, commençant par des termes spécifiques.

Commencer une inscription avec la *meykkīrtti* du souverain devint une pratique régulière sous le règne de Rājarājacōla I<sup>er</sup> (ca. 985–1014)<sup>21</sup>. La *meykkīrtti* ordinaire de ce roi, qui commence par les mots *tirumakaḷ pōla*, est ainsi attestée dans des dizaines, voire des centaines de copies, dans l'état actuel du Tamil Nadu, mais aussi au Karnataka, en Āndhra, à Laṅkā.

Le texte d'une *meykkīrtti* était selon toute probabilité composé à la chancellerie royale. La *meykkīrtti* d'un roi était par ailleurs mise à jour, par cette

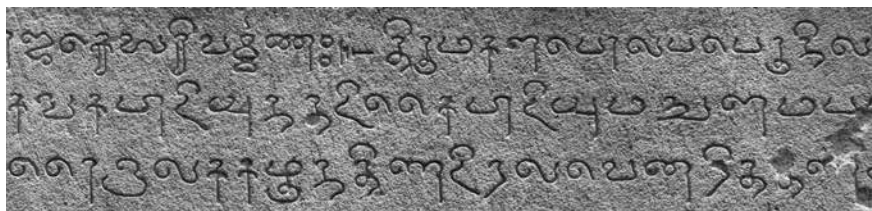


Fig. 8. Tanjore, temple de Rājarājeśvara, inscription programmatique (SII 2, n° 1), détail, début du XI<sup>e</sup> siècle, vue du nord (cliché E. Francis, 2008).

même chancellerie, en cours de règne : on trouve donc la même *meykkīrtti*, dans des longueurs différentes, ce qui fournit une autre aide à l'épigraphiste, quand il s'agit de dater approximativement une inscription dont l'année de règne est lacunaire.

Destiné à décrire et à diffuser la gloire du souverain, le genre de la *meykkīrtti* recourt à la langue tamoule, lui conférant un rôle équivalent (faire l'éloge) à celui du sanskrit des inscriptions antérieures. Jusqu'à la fin du premier millénaire, à quelques exceptions près, la région tamoule connaissait en effet une situation de diglossie, où l'éloge épigraphique était principalement l'apanage du sanskrit<sup>22</sup>. Au début du deuxième millénaire, nous entrons fermement dans une période que l'on pourrait qualifier d'amphiglossique<sup>23</sup>, à savoir que sanskrit et tamoul sont toutes deux langues de l'éloge épigraphique, tandis que le documentaire reste l'apanage du tamoul. Certes, les chartes sur cuivre conservent le modèle diglossique en vogue sous les Pallava – devenant, quand la *meykkīrtti* se généralise, secondairement amphiglossiques, quand elles contiennent aussi une *meykkīrtti* dans la portion tamoule, quoiqu'enchâssée –, mais les inscriptions sur pierre montrent que le tamoul peut aussi servir à faire l'éloge, seul, c'est-à-dire rarement au côté du sanskrit, dans une même inscription, dans la même fonction, c'est-à-dire dans une inscription amphiglossique.

Toutefois, le genre de la *meykkīrtti* se distingue – peut-être en un contraste délibérément recherché – de celui de la *praśasti* : la *meykkīrtti* se polarise sur un seul roi, au contraire de l'éloge sanskrit, qui prend très souvent la forme d'une généalogie ; la thématique des *meykkīrtti* est, du moins dans les exemples les plus anciens, principalement martiale et héroïque, tandis que les *praśasti* louent fréquemment les actes pieux des rois (patronage des brahmanes, fondation de temples). Le genre de la *meykkīrtti* n'était donc pas fondé sur le modèle de la *praśasti* en sanskrit<sup>24</sup>. Par ailleurs, l'émergence et la diffusion du genre de la *meykkīrtti*, alors qu'il montre l'établissement ferme de la langue tamoule comme langue de l'éloge royal, signale, nous y reviendrons, l'affirmation et la consécration du vernaculaire.

Une autre spécificité des *meykkīrtti* par rapport aux *praśasti* sanskrites est leur large diffusion, dans des inscriptions royales comme non royales, dans tout le royaume et au-delà, définissant ainsi, comme Stein (1977) l'a proposé, l'espace circulatoire (« circulatory region ») de la langue tamoule par opposition à son espace cognitif (« cognitive region »), le *Tamiḷakam* des sources anciennes. Cet espace circulatoire correspond-il à l'espace politique du royaume des *Cōḷa* ? C'est en tout cas l'espace de diffusion de la gloire des rois *Cōḷa*. De la chancellerie qui le produit, le texte d'une *meykkīrtti* circulait dans le royaume et au-delà. Les ordres royaux, comportant en préambule la *meykkīrtti*, le nom et l'année du règne du souverain, étaient en effet envoyés sur feuille de

palme dans les localités (Francis 2018 : 405). Ainsi transmis et diffusé, le texte d'une *meykkīrtti* devenait accessible à divers acteurs sur le terrain local. La diffusion massive de ces éloges royaux ne fut donc pas le seul fait du patronage royal, telle l'inscription programmatique de Rājarāja Ier (fig. 8-9) au temple de Tanjore (sorte de version finale de sa *meykkīrtti*), ou de l'administration royale. Le texte d'une *meykkīrtti*, exactement comme dans le cas de l'inscription du Mucukuṇḍeśvara, fut approprié et utilisé en dehors de la communication officielle, par des acteurs locaux. Comment et pourquoi ?



**Fig. 9.** Tanjore, temple de Rājarājeśvara, soubassement du *vimāna* (en-haut : l'inscription programmatique), début du XI<sup>e</sup> s., vue du nord (cliché E. Francis, 2008).

## Variété des inscriptions à *meykkīrtti*

Indépendamment de la manière dont les *meykkīrtti* circulèrent sur le territoire, elles devinrent accessibles et utilisables par des commanditaires d'inscriptions autres que le roi, que ce soit des individus (notables) ou des assemblées (brahmanes). De la circulation massive des *meykkīrtti* résulte le fait notable, observé par Orr (2009 : 98), que nombre d'inscriptions *cōla* commencent par une *meykkīrtti*, mais sans être commanditées, directement ou indirectement par le roi, et sans que leur contenu n'implique une sanction royale<sup>25</sup>. Inversement, il y a des cas d'inscriptions enregistrant manifestement un ordre du roi, mais ne comportant pas son éloge en préambule. S'agit-il de défiance locale envers le pouvoir royal et de refus de relayer l'éloge d'un roi honni ? Pour plus de clarté, passons en revue les divers types d'inscriptions qui présentent une *meykkīrtti* en préambule.

Un **premier type** concerne les inscriptions qui, indiscutablement, sont royales, telle l'inscription programmatique de Rājarāja I<sup>er</sup> (fig. 8-9), sur le soubassement du Rājarājeśvara à Tanjore (fig. 6), son temple d'état. Nous avons vu qu'elle commençait par une strophe sanskrite. Celle-ci est immédiatement suivie par la *meykkīrtti* de Rājarāja I<sup>er</sup><sup>26</sup>. On soulignera le raffinement de l'écriture et la parfaite exécution de la gravure, à comparer à ceux des exemples donnés ci-dessous. Certaines chartes sur cuivre émises par des rois *Cōla* contiennent une *meykkīrtti*, comme par exemple la portion concernée des grandes tablettes de Leyde, avec la même *meykkīrtti* de Rājarāja I<sup>er</sup><sup>27</sup>. On notera toutefois que la *meykkīrtti* n'est pas ici un préambule, mais est enchâssée dans la portion tamoule de cette charte diglossique.

Dans le cas de ces inscriptions royales, la *meykkīrtti* fonctionne comme un instrument de « propagande » royale. Si l'on considère la *meykkīrtti* du point de vue de son émetteur, l'état *Cōla*, l'on peut mesurer l'importance du discours et de l'éloge, particulièrement soigné, d'un point de vue formel et littéraire. Stein (1977 : 17) notait déjà à propos des *meykkīrtti* apparaissant en préambule des inscriptions :

Astucieusement, les souverains Chola des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ont normalisé ces déclarations introductives et en ont fait des instruments idéologiques efficaces pour glorifier leur maison royale et éclipser les parties opérationnelles ou de contrôle de la charte.\*\*

La *meykkīrtti* peut s'appréhender ici comme une technologie royale de gouvernement, par l'éloge.

Un **deuxième type** concerne des inscriptions indirectement commanditées par le roi : elles contiennent effectivement un ordre royal mais leur exécution au niveau local était déléguée à une instance locale. La procédure

semble avoir été la suivante. L'ordre royal transmis sur ôle vers la localité pour information et application contient parfois explicitement l'injonction, quelquefois suivie d'effet, de graver cet ordre<sup>28</sup>. L'inscription d'un texte d'origine royale, contenant une *meykkīrtti*, était donc déléguée par l'administration royale et supervisée localement.

Une inscription sur le mur du temple de Pullamangai (Pullamaṅkai), qui commence aussi par la *meykkīrtti* de Rājarāja I, met fin à une exonération fiscale octroyée pour qu'un récitant officie dans le temple, étant donné qu'il a été constaté qu'aucun récitant n'avait été effectivement engagé<sup>29</sup>. L'inscription mentionne un ordre royal, mais ne contient pas l'injonction à le graver. Elle se donne par ailleurs les apparences d'une décision de l'assemblée, qui aurait de bonne foi elle-même constaté que l'exonération fiscale n'avait pas lieu d'être. On peut supposer cependant que l'affichage des nouvelles dispositions relatives à cet ordre royal (son annulation) procède d'une intimation de l'administration royale. L'état dégradé de cette inscription (Schmid 2007 : 76, fig. 49) n'empêche pas de constater que la gravure n'est pas comparable à celle de Tanjore.

Ces deux premiers types d'inscriptions à *meykkīrtti* nous révèlent donc comment un texte de chancellerie royale atteignait les localités. Dans ces deux cas, la raison de l'inclusion d'une *meykkīrtti* est relativement claire : diffusion par l'état de la gloire du souverain dans des inscriptions, directement ou indirectement, commanditées.

Un **troisième type** concerne des inscriptions non royales, c'est-à-dire non commanditées, directement ou indirectement par le roi ou son administration, n'enregistrant pas, comme le souligne Orr, un ordre royal ni même une transaction requérant une sanction royale. Ces inscriptions sont, comme il était usuel, datées en année(s) de règne du souverain, son nom étant précédé de sa *meykkīrtti*.

Par exemple, une inscription de Mēlpāṭi (SII 3, n° 17 ; fig. 10), commençant par la *meykkīrtti* de Rājarāja I, enregistre la donation d'une lampe par une figure locale, Veḷḷālaṅ Aruvā[kīḷa] Muttikaṅṅaṅ, au Mahādeva (Śiva) du temple d'Arīñcīśvara. On notera que l'Arīñcīśvara est un temple mémorial (*pallippaṭai*) construit par Rājarāja I. Le site était donc tout à fait indiqué pour y afficher son allégeance envers le souverain. Une inscription de Suchindram (TAS 2, n° 1), préfacée de la *meykkīrtti* de Rājarāja et datée de sa quinzième année de règne, enregistre un arrangement local : le transfert de l'administration d'un temple d'une assemblée de brahmanes à une autre.

Enfin, dernier exemple, l'une des plaques émises par les autorités du temple de Tirukkaḷar (SII 3, n° 207) commence par la *meykkīrtti* de Rājendracōḷa I<sup>er</sup> – non enchâssée, comme on l'a dit, et donc mise en évidence en préambule, contrairement aux *meykkīrtti* figurant dans les chartes royales

Cōla. À elle seule, cette *meykkīrtti* constitue la plus grande partie de l'inscription (lignes 1-27) alors que sa portion opératoire donne en moins de trois lignes (lignes 28-30) la superficie des terres dont jouit, en tant que *devadāna*, le Mahādeva (Śiva) de Veṅkūrkaḷa-Tirukkalaḷar. Cette troisième catégorie d'inscriptions à *meykkīrtti* est particulièrement pertinente pour notre propos car il s'agit d'exemples d'un texte royal approprié localement et inscrit sur initiative locale.

Outre des inscriptions à *meykkīrtti*, on peut aussi identifier des sites ou des temples à *meykkīrtti*, où le corpus contient une portion importante d'inscriptions, royales et non royales, à *meykkīrtti*. Pareils temples apparaissent ainsi comme des nœuds d'échange entre le royal et le local, où le royal comme le local s'affichent. Ce sont des lieux où se joue aussi la/le politique, comme l'a montré Cox (2016 : chap. 2), mais dans un mouvement inverse, du royal vers le local, quand il étudie la distribution chronologique et géographique des *meykkīrtti* de rivaux Cōla pour le trône et montre ainsi comment le royal vient chercher des appuis au niveau local, en y investissant massivement (donations, exonérations fiscales) afin de promouvoir des figures locales, dont on cherche à se faire des alliés.

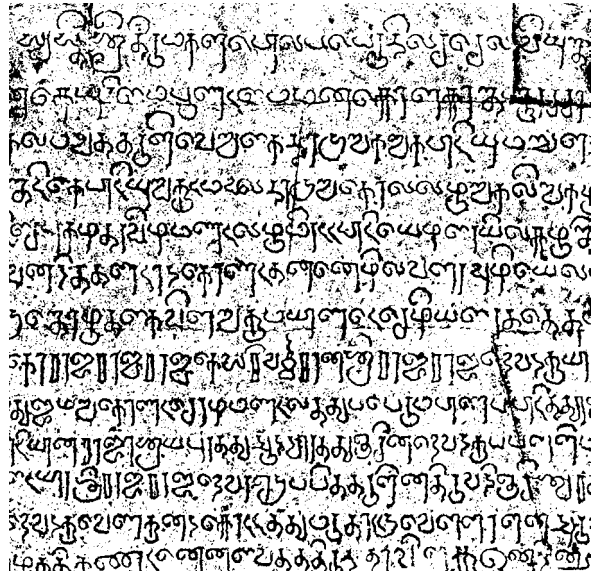


Fig. 10. Mēlpāti, facsimilé de l'inscription SII 3, n° 17, détail.  
Source : SII 3, n° 17 (1899).

## La *meykkīrtti* comme préambule

La question qui se pose pour ce troisième type d'inscriptions à *meykkīrtti* est : pourquoi y faire figurer en préambule la *meykkīrtti* du souverain ? Pourquoi un notable local ou une assemblée locale inscrit-elle à une place d'honneur, dans ses déclarations affichées publiquement, un roi qui n'est pas directement concerné par la transaction enregistrée et n'y figure apparemment que comme référent pour la date ?

Plusieurs explications, non mutuellement exclusives, peuvent être suggérées, en tenant compte notamment des destinataires de l'inscription : la société locale et/ou le roi (ou son administration), qui potentiellement aura connaissance de l'inscription et de son contenu. L'inscription informe et affiche localement le statut du commanditaire, mais elle vise peut-être aussi, au-delà de la société locale, le pouvoir royal/central.

**Prêter allégeance** – Inclure une *meykkīrtti* peut être une manière pour le commanditaire de rendre hommage, de faire allégeance publiquement au souverain du moment – que le commanditaire soit un zélateur, un « sujet » loyal, ou qu'il agisse de la sorte par calcul. Ainsi, selon Subbarayalu (2009 : 115),

près de quatre-vingt-dix pour cent des inscriptions en tamoul étaient des documents non royaux établis par des scribes locaux de toutes sortes, qui se faisaient également un devoir, par respect pour le souverain régnant, de placer des éloges royaux en préambule aux documents.

Il y a en tout cas la reconnaissance au niveau local d'un pouvoir supérieur, qu'on l'appelle souverain rituel comme Stein (1980) ou pas<sup>30</sup>, c'est-à-dire le souverain Cōla, grand roi – on hésite à dire empereur – du moment.

**Complaire** – Pareil acte d'allégeance peut assurément être intéressé. Son caractère public et affiché peut laisser espérer que l'administration royale le remarque, façon donc de s'attirer l'attention et les faveurs royales. On peut donc pousser l'argument de Subbarayalu plus loin, en s'appuyant sur les travaux de Bernard Bate sur l'art oratoire dans l'arène politique moderne en pays tamoul. Bate (2009 : 48 *sqq.*) propose une approche stimulante de la rhétorique. Une première forme de rhétorique (« rhetoric<sup>1</sup> ») s'appuie sur une analyse pragmatique du langage (atteindre des objectifs sociaux) et celle de son efficacité. Dans les termes de Kenneth Burke, cités par Bate (2009 : 49), cette rhétorique recouvre des

stratégies de sélection d'ennemis et d'alliés, de socialisation des pertes, de protection du mauvais œil, de purification, de propitiation et de désanctification, de consolidation et de vengeance, d'admonestation et d'exhortation, d'ordres ou d'instructions implicites, d'une sorte ou d'une autre.

La seconde forme de rhétorique (« rhetoric<sup>2</sup> »), qui ne nous intéressera pas ici, est l'art, parfois connoté péjorativement, de communiquer, de persuader un auditoire. Le premier type de rhétorique, a des implications qui nous semblent pertinentes dans le cas qui nous occupe. Selon Bate (2009 : 51-52) :

Louer les rois et les divinités est en soi une action qui instaure une relation avec cette entité puissante. Ce n'est pas de la "simple rhétorique" (rhétorique<sup>2</sup>), dans cette appréhension du langage : parler sur ce mode est en soi une véritable action matérielle.

**S'assurer la protection royale** – Selon Burton Stein (1977 : 16), les corps constitués locaux, préfaçant leurs inscriptions par l'éloge du souverain « invoked the name and glory of Chola kings to provide protection for their gifts ». L'idée sous-jacente est que le souverain actuel, mais aussi ceux à venir, est le garant de la pérennité des dons enregistrés<sup>31</sup>. Convoquer la figure royale en préambule des inscriptions enregistrant des transactions privées et locales peut être envisagé comme une façon de mettre le roi dharmique en face de ses responsabilités. Mais cette notion de protection du don peut recouvrir un intérêt plus vaste pour le local : par la *meykkīrtti*-préambule, il s'agit d'attirer l'attention du roi, et plus encore, ses faveurs, en vue d'éventuelles donations futures (à l'initiative royale ou sanctionnées par le pouvoir royal, car impliquant des exemptions fiscales). Il s'agirait ici de susciter en quelque sorte un intérêt royal, promesse d'une implication royale plus concrète dans la localité.

**S'approprier le prestige royal** – Pour Orr (2006 : xviii–xix), l'on peut envisager cette reprise de la *meykkīrtti* par le local comme l'appropriation d'un idiome royal de gloire et de pouvoir<sup>32</sup> :

Le déploiement de la *meykkīrtti* semble moins une stratégie de royauté incorporative, comme l'ont suggéré Burton Stein et d'autres, et plus l'appropriation d'un idiome royal de gloire et de pouvoir de la part des autorités locales dont elle préface si souvent les inscriptions.

Il s'agirait donc de s'associer au pouvoir royal aux yeux de la société locale, de façon à protéger la transaction, non pas par une protection royale directe, mais en faisant impression sur la société locale, en parant, *via* la *meykkīrtti*, une décision toute locale d'une autorité royale, garante de son respect. Si l'on considère ainsi la société locale comme destinataire de l'inscription, un individu/groupe local s'associe à la gloire, au pouvoir et à l'autorité royale, pour donner plus de force à ses décisions/transactions et garantir leur mise en œuvre au niveau local. Le commanditaire dérive de l'autorité et de la légitimité en suggérant qu'il est en relation avec le pouvoir royal. On donne du poids à la transaction, en l'enregistrant dans une inscription qui a les

apparences d'une inscription royale ou enregistrant un ordre royal. C'est en quelque sorte la légitimation d'une décision locale qui est en jeu et ce n'est pas tant le roi qu'on cherche à louer que le commanditaire qui cherche à se crédibiliser aux yeux de la société locale en invitant le royal dans le local.

Quelle que soit la raison de l'inclusion d'une *meykkīrtti*, il semble par ailleurs qu'il s'agisse d'un choix affirmatif de la langue tamoule comme langue expressive, et partant l'expression d'une identité régionale, affirmée tant par le royal que par le local.

## Conclusions

Pareils usages des *meykkīrtti* semblent montrer que la période *cōla* fut une période de changement en ce qui concerne le choix et les usages des langues. Les prémices de ce changement – l'affirmation du tamoul, en épigraphie, dans des fonctions autrefois réservées au sanskrit, avec une connotation sinon identitaire, du moins régionale – sont perceptibles dans des sources autres qu'épigraphiques<sup>33</sup>.

Par exemple, les envois de poèmes du *Tēvāram* glorifient la langue tamoule, au point d'associer intimement śivaïsme et langue tamoule, comme dans l'envoi d'un hymne de Campantar<sup>34</sup> :

*ñāṇacampantaṇa cen tamil | onrum uḷlam uṭaiyār aṭaivār uyar māṇamē (Tēvāram 2.7.11.3–4)*

Ceux qui, dans leur âme concentrée, possèdent le beau tamoul (*cen tamil*)<sup>35</sup> de Nāṇacampantaṇ, atteignent un ciel élevé<sup>36</sup>.

Ce passage proclame une association exclusive entre śivaïsme et langue tamoule, position que l'on peut contraster avec celle de l'Ubhayavedānta des Śrīvaiṣṇava, qui assure la même validité aux Écritures en sanskrit et en tamoul. L'on peut même trouver des antécédents à cette vision shivaïte exclusiviste, comme dans le *Paripāṭal*, datant peut-être du VI<sup>e</sup> siècle, mais à propos d'une autre divinité, très tamoule, dont la grâce n'est accessible qu'à ceux qui comprennent la langue tamoule :

*taḷḷā poruḷ iyalpiṇ taṇ tamil āyvantilār | koḷḷārik kuṇru payaṇ (Paripāṭal 9.25–26)*

Ceux qui n'ont pas étudié le frais tamoul, qui est naturellement d'une pertinence durable, le bienfait/la récompense de cette montagne (Tirupparaṅkuṇram, où le dieu Murukaṇ réside) leur est inaccessible<sup>37</sup>.

Pour en revenir aux pratiques royales et à leur influence sur celles du reste, ou, du moins, d'une partie de la société, l'on constate qu'en pays tamoul l'architecture durable et l'épigraphie (sanskrite) qui l'accompagne pour

pérenniser le mérite du patron, relèvent d'abord du royal. Stimulant d'autres segments de la société, au niveau local, ce modèle royal suscite une architecture et une épigraphie templière locales, avec ses propres inflexions (adoption d'une pierre plus dure et préférence pour la langue tamoule dans l'épigraphie). Il en résulte également des cas uniques, comme la paraphrase tamoule de l'inscription sanskrite de fondation à Dalavanur. Les premiers exemples d'éloge épigraphique versifié en tamoul relèvent aussi d'abord de l'épigraphie royale, sous les Pāṇḍya et les Pallava (Francis 2013b). Les Cōla poussent cette vogue encore plus loin avec leurs *meykkīrtti*, qui deviennent omniprésentes, et pas seulement à l'initiative royale. Appropriées localement, les *meykkīrtti* apparaissent en préambule d'inscriptions dont les transactions ne concernent pas, *a priori*, le roi ou son administration. Elles servent plusieurs buts : déclarer publiquement son allégeance, complaire au pouvoir royal, s'attirer ses faveurs, teinter d'autorité royale des décisions locales.

On ne peut par ailleurs s'empêcher d'inférer un lien avec l'émergence d'une identité tamoule affirmée sur la base de la langue, mais aussi de l'affiliation religieuse (dévotion de Śiva et de Murukan, son fils). D'autres aires culturelles et linguistiques connaissent des développements similaires, mais le Sud tamoul se distingue par l'ampleur de la diffusion des *meykkīrtti*.

Ces conclusions sont tirées ici à partir d'une étude ciblée et qualitative de certaines inscriptions. Afin de les confirmer ou de les amender, une approche quantitative est souhaitable. Elle est à portée de main grâce au développement des humanités numériques. L'épigraphie numérique permet en effet de baliser ces sources, en signalant la présence ou non d'une *meykkīrtti*, en indiquant la nature de l'inscription (ordre royal ou transaction locale). Avec un corpus d'inscriptions ainsi marquées, situées chronologiquement et spatialement, nous verrons plus clairement comment les *meykkīrtti* se sont diffusées dans le temps et dans l'espace. Peut-être trouverons-nous alors de nouvelles pistes et devrons-nous proposer une dichotomie plus fine que celle qui oppose royal et local ? Il nous faudra sans doute reformuler nos questionnements et en renommer certains termes.

## Notes

\*\* Les traductions de l'anglais au français des citations de B. Stein, Y. Subbarayalu, K. Burke, B. Bate et L.C. Orr sont miennes.

1. L'inscription est gravée sur un élément – le *kumutam* (sanskrit *kumuda*) –

du soubassement sud de l'*ardhamaṇḍapa*. Les trois premières lignes sont gravées sur le plan diagonal du *kumutam*, les trois dernières sur son plan vertical. Elle a été éditée par RĀJĀMUKAMATU & IRĀCĒNTIRAN (2004 : 39, n° 10.9).

2. Cette lacune est restituée d'après une inscription provenant d'un autre temple de Koṭumpālūr (SII 23, n° 130).

3. La lecture *cāk{kai}* n'est pas certaine, mais est suggérée de manière convaincante par PALANIAPPAN (2008 : 5).

4. Les caractères en écriture tamoule sont en romains, les caractères grantha en gras. Les chiffres en gras entre parenthèses correspondent aux numéros de ligne. Le signe « ° » précède les voyelles initiales. Le signe « ' » représente un -u final élidé, non marqué dans l'inscription originale. Les signes « {} » et « {} » encadrent une lacune dont le texte est restitué, quand c'est possible. L'astérisque entre crochets droits indique la restitution de caractères non gravés. La longueur des voyelles *o* et *e* est restituée.

5. Notre inscription a ici pour *māpporu*, « grande et belle », la variante redondante *māpperun*, « grand et grand ». Il s'agit d'une erreur de scribe tout à fait classique, seul un graphème nommé *kāl* distingue -e de -o.

6. Il s'agit du prédécesseur, non du roi Pāṇḍya, mais du roi de Laṅkā, dont il vient d'être fait mention.

7. On attendrait *pāṇaṅ* au lieu de *pāṇan*. La confusion *n/ṅ* est fréquente dans les inscriptions tamoules, en particulier en fin de mot, pour le suffixe personnel -aṅ.

8. Ce temple de Tiruvālaṅkōyil (aussi Koṭumpai Ālaṅkōyil) est mentionné dans d'autres inscriptions du temple de Mucukuṇḍeśvara. Il s'agit soit d'un autre sanctuaire du site du Mucukuṇḍeśvara, soit d'un autre temple du village de Koṭumpai (l'actuel Koṭumpālūr).

9. Il y a d'autres temples à Koṭumpālūr. Le Mūvarkōyil, rénové, est un ensemble de

trois temples. C'est une fondation dynastique Irukkuvēl avec quelques inscriptions, dont la seule inscription sanskrite du site. De l'Aivarkōyil, il ne reste que le soubassement, sur lequel on trouve néanmoins des inscriptions tamoules.

10. Certes l'éloge permet d'identifier précisément des rois homonymes ou des rois désignés seulement par un titre (Parakesarivarman et Rājakesarivarman, que les rois Cōla portent en alternance). Dans le cas présent, la lacune en fin de ligne 3 contenait probablement le nom Rājendracōla, sous une forme ou une autre.

11. Sur le biais royal, les dangers de la typologie dynastique, dans le cas particulier d'une étude de l'idéologie royale des Pallava, voir FRANCIS 2013a, chapitres 3 et 4 (inscriptions et monuments Pallava et *pallava*). Dans les pages qui suivent, « Pallava » fait référence aux inscriptions et monuments dont les patrons sont des rois Pallava, « *pallava* » aux inscriptions et monuments de la période des rois Pallava, mais non commandités par des rois Pallava. Il en va de même pour les autres labels dynastiques (Gupta/*gupta*, Cōla/*cōla*).

12. La notion de diglossie a été originellement proposée pour distinguer deux registres d'une même langue. Plutôt que de diglossie, POLLOCK (2006 : 118) parle d'hyperglossie, pour souligner la relation hiérarchique entre les deux langues ; LUBIN (2013 : 411) conserve le terme de diglossie et attribue les fonctions expressives, cérémonielles au sanskrit.

13. Voir par exemple l'inscription d'un architecte à Uttiramērūr (SII 6, n° 158).

14. Voir par exemple NAGASWAMY (ed. 1972 ; ed. 1974), où l'on trouve Ciṅkaviṅṅaparumaṅ pour Siṅhaviṅṅu ou encore Narai-ciṅkaparumaṅ pour Narasiṅhavarman.

15. Voir les travaux de KAIMAL (1996, 2003), qui ont mis en avant le rôle de patronnes des reines Cōḷa, parfois dans leur territoire d'origine, parfois bien au-delà, telle Cem-piyān Mahādevī/Mātēvi (voir aussi CANE 2017). Voir aussi SCHMID (2014) sur les reines, relais entre local et royal.

16. Les chartes des rois Cōḷa comptent de 2 à 85 plaques de cuivre et leur corpus comprend plusieurs des chartes parmi les plus longues jamais émises. La charte Pallava la plus longue est un jeu de 14 plaques.

17. Voir par exemple, SII 2, nos 1, 31, 33 et 45, à Tanjore, et SII 17, n° 332, à Kāḷahasti. Ce type de vers se trouve sur les sceaux des chartes émises par les rois Cōḷa. Comme l'on n'a pas trouvé de charte de Rājarāja I<sup>er</sup>, l'on peut supposer que c'est ce même śloka, gravé plusieurs fois à Tanjore, que l'on trouverait gravé sur le sceau d'une charte de Rājarāja I<sup>er</sup>, si l'on en trouvait une.

18. Cette inscription est à ma connaissance inédite. Sylvain Brocquet m'en a aimablement transmis son édition préliminaire.

19. Voir par exemple EI 27, n° 47, une inscription bilingue (sanskrit, puis tamoul) à Tiruvorriyūr.

20. Sur le genre de la *meykkīrtti*, voir FRANCIS & SCHMID (2010); FRANCIS (2013b; à paraître b); COX (2016: 53 sqq.).

21. Sur les proto-*meykkīrtti*, précurseurs en prose des *meykkīrtti*, voir FRANCIS & SCHMID (2010: xv).

22. Pour des exemples d'éloges épigraphiques en tamoul et de tamoul expressif ou cérémoniel au premier millénaire, sous les Pallava, voir FRANCIS 2013b.

23. Par rapport à la diglossie où deux variétés linguistiques cohabitent dans des fonctions et contextes différents (voir

note 12), par exemple une charte bilingue dans laquelle l'éloge est en sanskrit et les termes de la transaction en tamoul, l'amphiglossie caractérise une situation où deux variétés linguistiques remplissent les mêmes fonctions, par exemple une charte bilingue dans laquelle on trouve un éloge en sanskrit et un éloge en tamoul – ces deux langues ayant alors le même statut, cas d'amphiglossie – tandis que l'enregistrement des termes de la transaction est en tamoul, illustrant alors aussi un cas de diglossie où s'opposent les langues de l'éloge (le sanskrit et le tamoul littéraires) et le tamoul notarial. Sur la notion ici proposée d'amphiglossie, voir FRANCIS (à paraître c).

24. Pour plus de détails, voir FRANCIS & SCHMID (2010: xvi sqq.).

25. En théorie, le roi est concerné par une transaction locale si celle-ci implique une ristourne fiscale sur des revenus royaux (par exemple sur la part de récolte qui revient théoriquement au roi, 1/6 selon les sources normatives indiennes, voir FRANCIS 2017: 447).

26. Pour le texte et la traduction du début de cette inscription, voir FRANCIS (à paraître a), pour une traduction française, (à paraître c), pour une traduction anglaise.

27. Voir FRANCIS (à paraître a) sur ce point.

28. Pour des exemples explicites d'injonctions royales à graver un ordre royal sur divers supports, voir FRANCIS 2018: 407, 409. Pour d'autres exemples d'injonction à graver un ordre, voir PI 51 (datée de 996), lignes 28-29, ou PI 105 (datée de 1045 ou 1049), ligne 6.

29. Voir SCHMID 2007: 75 sqq. pour la discussion de cette inscription et 136-138, pour son texte original et sa traduction.

30. L'inclusion de la *meykkīrtti* serait révélatrice ici, selon STEIN (1977 : 16-17), de la nature segmentaire de l'État *cōla*.

31. Voir STEIN (1977 : 13) : « To be complete and to be protected in perpetuity, "gift charters" (*dāna śāsana*) required an introductory statement referring to the reigning dynasty. Shastric authorities from Manu onward understandably sought to protect gifts to Brahmins by firmly associating secular authority with the gift. This occurred in the inscriptional preamble (skt. : *praśasti* ; Tamil : *meykkīrtti*). »

32. Voir aussi FRANCIS & SCHMID (2010 : xx-xxi, xxxii, xxxiv, etc.).

33. Sur ce point, voir WENTWORTH 2011.

34. Cet envoi, que la tradition locale et scientifique attribue à Campantar lui-même et date ainsi du VII<sup>e</sup> siècle, pourrait

être en fait postérieur et dater de la mise en anthologie de ces hymnes sous les *Cōla*.

35. Sur le *cen tamīl* et le *taṅ tamīl* (ci-dessous), voir WILDEN (2009).

36. Voir aussi la traduction d'Eva Wilden : « Those who have in [their] minds solely the [verses in] refined Tamil [composed] by *Nānacampantaṅ* will attain the highest heaven » (WILDEN 2009 : 129).

37. Pour d'autres traductions, voir GROS (1968 : 54) « Et ceux qui n'ont point étudié le frais Tamoul en son traité des matières qu'on ne peut ignorer, Ne jouiront pas des fruits de cette montagne » ; WILDEN (2009 : 121-122, pour une traduction partielle, et ses notes 10-11) « Those who have not come round to studying cool Tamil for the nature of [its] unfailing meaning » ; WENTWORTH (2011 : 165) « Those who have never studied pleasant Tamil, whose significance endures, do not gain the reward of this mountain ».

## Bibliographie

BALASUBRAHMANYAM, S.R. (1963), *Four Chola Temples*, Bombay, N.M. Tripathi for the Bhulabhai Memorial Institute.

BALASUBRAHMANYAM, S.R. (1971), *Early Chola Temples : Parantaka I to Rajaraja (A.D. 907-985)*, Bombay, Orient Longman.

BALASUBRAHMANYAM, S.R. (1975), *Middle Chola Temples : Rajaraja I to Kulottunga I (A.D. 985-1070)*, Faridabad, Thomson Press.

BALASUBRAHMANYAM, S.R. (1979), *Later Chola Temples : Kulottunga I to Rajendra III (A.D. 1070-1280)*, Madras, Mudgala Trust.

BATE, B. (2011), *Tamil Oratory and the Dravidian Aesthetic : Democratic Practice in South India*, New York, Columbia University Press.

BROCQUET, S. (1997), *Les inscriptions sanskrites des Pallava : poésie, rituel, idéologie*, thèse de doctorat (Université de la Sorbonne, Paris III), Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

CANE, N. (2017), « Cempiyaṅ-Mahādevī, reine et dévote : un "personnage épigraphique" du x<sup>e</sup> siècle », thèse de doctorat (EPHE), Paris.

COX, W. (2016), *Politics, Kingship and Poetry in Medieval South India : Moonset on Sunrise Mountain*, Cambridge & New York, Cambridge University Press.

EI = *Epigraphia Indica*. 42 volumes (1892-1992), Archaeological Survey of India.

FRANCIS, E. & SCHMID, C. (2010), « Preface », in *Pondicherry Inscriptions, Part II, Translation, Appendices, Glossary*

- and Phrases by Dr. G. Vijayavenugopal, Pondichéry, Institut français de Pondichéry & École française d'Extrême-Orient, pp. v-xlvii.
- FRANCIS, E. (2013a), *Le discours royal dans l'Inde du Sud ancienne. Inscriptions et monuments pallava (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles)*, tome I, *Introduction et sources*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.
- FRANCIS, E. (2013b), « Praising the King in Tamil during the Pallava Period », in W. Cox & V. Vergiani, eds., *Bilingual Discourse and Cross-cultural Fertilisation: Sanskrit and Tamil in Medieval India*, Pondichéry, IFP & EFEO, pp. 305-409.
- FRANCIS, E. (2017), *Le discours royal dans l'Inde du Sud ancienne. Inscriptions et monuments pallava (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles)*, tome II, *Mythes dynastiques et éloges royaux*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.
- FRANCIS, E. (2018), « Indian Copper-Plate Grants: Inscriptions or Documents? », in A. Bausi, C. BROCKMANN, M. Friedrich & S. Kienitz, eds., *Manuscripts and Archives: Comparative Views on Record-Keeping*, Berlin, De Gruyter, pp. 387-418.
- FRANCIS, E. (à paraître a), « Meykkīrtti | éloges royaux épigraphiques en tamoul », in *Encyclopédie des Historiographies* (en ligne).
- FRANCIS, E. (à paraître b), « Cōḷa Copper Plates (10th–13th c.): Languages and Issuers », in A. Murugaiyan & E. Parlier-Renault, eds., *Whispering of Inscriptions, South Indian Epigraphy and Art History: Papers from an International Symposium in Memory of Professor Noboru Karashima*, Oxford, Indica et Buddhica Publishers.
- FRANCIS, E. (à paraître c), « Multilingualism in Indian Inscriptions: With Special Reference to Inscriptions of the Tamil Area », in G. Ciotti & E. MacCann, eds., *Aspects of Multilingualism in South India*, Pondichéry, EFEO & IFP.
- GROS, F. (1968), *Le Paripāṭal*. Texte tamoul. *Introduction, traduction et notes* par F. Gros, Pondichéry, IFP.
- KAIMAL, P. (1996), « Early Cōḷa Kings and “Early Cōḷa Temples”: Art and the Evolution of Kingship », *Artibus Asiae*, 58, pp. 33-66.
- KAIMAL, P. (2003), « A Man's World? Gender, Family and Architectural Patronage, in Medieval India », *Archives of Asian Art*, 53, pp. 26-52.
- KANE, P.V. (1946), *History of Dharmasāstra (Ancient and Mediaeval Religious and Civil Law)*, vol. III, Poona, Bhandarkar Oriental Research Institute.
- LUBIN, T. (2013), « Legal Diglossia: Modeling Discursive Practices in Pre-modern Indic Law », in W. Cox & V. Vergiani, eds., *Bilingual Discourse and Cross-cultural Fertilisation: Sanskrit and Tamil in Medieval India*, Pondichéry, IFP & EFEO, pp. 411-455.
- MAHADEVAN, I. (2003), *Early Tamil Epigraphy: From the Earliest Times to the Sixth Century A.D.*, Chennai, Cre-A & Harvard, Harvard University.
- MAHADEVAN, I. (2014), *Early Tamil Epigraphy: From the Earliest Times to the Sixth Century C.E.*, vol. I: *Tamil-Brāhmī Inscriptions*, revised & enlarged second edition, Chennai, Central Institute of Classical Tamil.
- NAGASWAMY, R., ed. (1972), *Cenikam natu-kaṅkaḷ*, Cennai (Madras), Tamil Nadu State Department of Archaeology.
- NAGASWAMY, R., ed. (1974), *Seminar on Hero-Stones*, [Cennai], Tamil Nadu State Department of Archaeology.
- ORR, L. C. (2009), « Tamil and Sanskrit in the Medieval Epigraphical Context », in M. Kannan & J. Clare, eds., *Passages: Relationships Between Tamil and Sanskrit*, Pondichéry, IFP, pp. 97-114.

- PALANIAPPAN, S. (2008), « On the Unintended Influence of Jainism on the Development of Caste in Post-Classical Tamil Society », *International Journal of Jaina Studies (Online)* 4 (2), pp. 1-65.
- PI = *Pondicherry Inscriptions*, 2 volumes (2006 & 2010), compiled by B.S. Kuppusamy, edited and translated by G. Vijayavenugopal, Pondichéry, IFP & EFEO.
- POLLOCK, S.I. (2006), *The Language of the Gods in the World of Men: Sanskrit, Culture, and Power in Premodern India*, Berkeley [etc.], University of California Press.
- RĀJĀMUKAMATU, Je. & KARU. Irācēntiraṅ (2004), « Putukkōṭṭai māvaṭṭak kalvetṭukaḷ - 2 », *Āvaṇam*, 15 (10), pp. 35-48.
- SCHMID, C. (2014), *La Bhakti d'une reine. Śiva à Tiruccenṇampūṇṭi*, Pondichéry, IFP & EFEO.
- SIRCAR, D.C. (1965), *Indian Epigraphy*, Delhi, Motilal Banarsidass.
- SIRCAR, D.C. (1974), *Studies in the Political and Administrative Systems in Ancient and Medieval India*, Delhi, Motilal Banarsidass.
- SII = *South Indian Inscriptions*. 27 volumes (1890-2001), Archaeological Survey of India.
- STEIN, B. (1977), « Circulation and the Historical Geography of Tamil Country », *Journal of Asian Studies* 37 (2), pp. 7-26.
- STEIN, B. (1980), *Peasant State and Society in Medieval India*, Delhi, Oxford University Press.
- SUBBARAYALU, Y. (2009), « Sanskrit in Tamil Inscriptions », in M. Kannan & J. Clare, eds., *Passages: Relationships Between Tamil and Sanskrit*, Pondichéry, IFP, pp. 115-124.
- TAS = *Travancore Archaeological Series*. 7 volumes (1908-1930), Government of Travancore.
- WENTWORTH, B. (2011), « Insiders, Outsiders, and the Tamil Tongue », in Y. Bronner, W. Cox & L. MCCREA, eds., *South Asian Texts in History: Critical Engagements with Sheldon Pollock*, Ann Arbor, Association for Asian Studies, pp. 153-176.
- WILDEN, E. (2009), « Depictions of Language and Languages in Early Tamil Literature – How Tamil became Cool and Straight », *Histoire Epistémologie Langage*, 31 (2), pp. 117-141.

## Résumé

Parmi les sources indiennes anciennes, qu'elles soient épigraphiques ou archéologiques, on peut souvent distinguer sources royales et non royales (ou locales), sources publiques et privées. Dans de nombreux cas, le royal semble avoir le statut d'archétype, inventé d'abord pour des usages royaux, puis adopté et adapté par des acteurs autres que royaux. Pareille dichotomie opère assez clairement au Tamil Nadu pour la fin de la période des Pallava (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle). On testera ici la validité de cette distinction à la période des Coḷa (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) en s'intéressant en particulier au genre de la *meykkīrtti*, à savoir un éloge royal épigraphique en tamoul composé à la chancellerie royale et utilisé en préambule aux inscriptions royales mais aussi aux inscriptions locales.

## **Abstract**

### **Stones & Inscriptions: Royal and Local Uses in the Tamil South (7th–13th Centuries)**

Among ancient Indian sources, whether epigraphical or archaeological, source origins can often be distinguished between royal and non-royal (local), public or private. In many cases the royal sources appear to have the status of an archetype, initially invented for royal use then adopted and adapted by other agencies for their own purposes. Such a dichotomy exists quite clearly in Tamil Nadu during the late Pallava period (7th to 9th c.). My aim here is to test the validity of this operative distinction during the Chola period (10th to 13th c.) with a special focus on the *meykkīrtti*, a Tamil epigraphical genre of royal praise, which originated in the royal chancellery as a preamble to royal inscriptions, but is also evident in local sources.